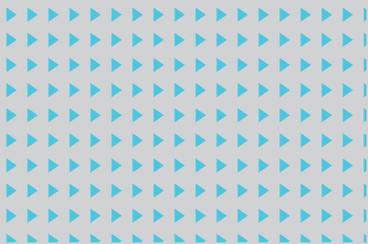


SCHÉMA DIRECTEUR CYCLABLE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION DU SAINT-QUENTINOIS



Promu par



BANQUE des
TERRITOIRES
GRUPE CAISSE DES DÉPÔTS

Un schéma directeur cyclable, à quoi ça sert ?

Ce schéma est un document de référence permettant d'organiser le développement de l'usage du vélo sur la Communauté d'agglomération. Il est composé d'un diagnostic, d'une stratégie et d'un plan d'action.

Un «Comité vélo» avec les usagers cyclistes du territoire

Un travail réalisé en concertation avec les habitants.

Ce schéma a été élaboré avec l'appui des usagers à travers un « Comité Vélo » qui s'est réuni à chaque étape du projet. Plusieurs rencontres et visites de terrain ont permis de construire l'ensemble du plan d'action. D'autres seront organisées pour suivre la mise en œuvre du schéma.

Améliorer la sécurité des déplacements : le premier levier pour développer le vélo sur le territoire

Une enquête en ligne a recueilli près de 1100 réponses en quelques mois attestant des attentes fortes des habitants et habitantes du territoire pour le vélo. La sécurité et les aménagements cyclables sont identifiés comme l'action prioritaire à mener pour favoriser l'usage du vélo au quotidien sur le territoire.

Le diagnostic : le grand potentiel des déplacements à vélo

Le diagnostic montre le potentiel élevé du vélo pour de nombreux types de déplacements quotidiens (aller à l'école, au travail, faire une course etc.).

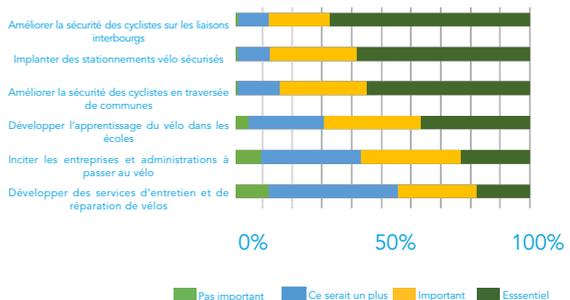
A l'échelle du Saint-Quentinois 50% des actifs du territoire (12 853 personnes) ayant un emploi travaillent et vivent dans leur commune de résidence. Cette part est même plus importante pour les actifs habitant à Saint-Quentin Ils sont 67% à y travailler (11000 personnes). Pourtant seulement 1/4 des actifs utilisent un autre mode que la voiture pour se rendre au travail, même en proximité.



Chiffres clés

- 1% des déplacements sur le territoire du Saint-Quentinois sont effectués à vélo
- 12% des déplacements réalisés à vélo : l'objectif du Plan National Vélo
- 76% des déplacements domicile - travail sont effectués en voiture sur le territoire du Saint-Quentinois alors que 67% des actifs résident et travaillent dans Saint-Quentin
- 81 €/habitant/an : le budget prévisionnel sur 10 ans pour développer l'usage du vélo sur le Saint-Quentinois (montant moyen estimatif à dédier à la politique cyclable par les maîtres d'ouvrage (communes, Département, EPCI...) hors subventions)

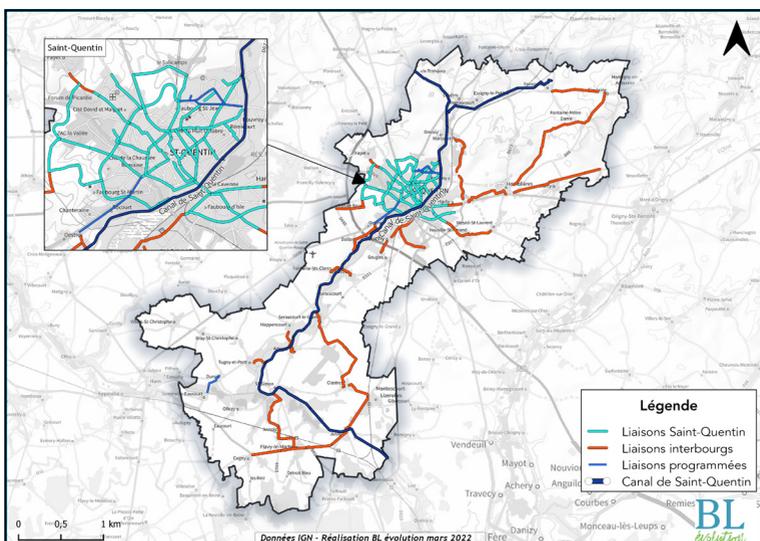
D'après vous, que pourrait faire la commune pour faciliter l'usage du vélo au quotidien ?



Le Schéma Cyclable de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois

- **Le schéma directeur cyclable de l'Agglo du Saint-Quentinois** est un document de planification ressource auquel les maîtres d'ouvrage (communes, département, etc.) devront se référer pour anticiper les aménagements cyclables notamment au moment de travaux de réfection de la voirie. En outre, le schéma constitue une boîte à outils qui permettra à la collectivité de mieux anticiper et mieux orienter les investissements et de bénéficier d'une vision intercommunale en matière d'aménagements cyclables.
- **Les aménagements ont été priorisés en fonction de plusieurs critères** (travaux de voirie, faisabilité technique estimée, opportunités de financement potentielles, vocation de l'aménagement, maîtres d'ouvrage concernés etc.).
- Plus généralement, le schéma directeur cyclable est **le document de référence qui permet à la collectivité de savoir quels sont les leviers à activer** (services, communication, animation) afin de lever les freins à la pratique, de rendre le vélo plus attractif et enfin, de développer une culture vélo sur son territoire.

Carte des liaisons cyclables du Schéma Directeur



Les 4 axes du plan d'action :

Le plan d'actions du schéma est constitué d'une dizaine de fiches actions qui portent sur l'ensemble de l'écosystème vélo : aménagement, apprentissage du vélo, formation des partenaires, communication, services...



Aménager un réseau cyclable

- Rendre cyclable la ville de Saint Quentin (aménagements, plan de circulation)
- Relier les communes pour favoriser les déplacements inter-bourgs
- Aménager une voie verte le long du Canal de St-Quentin et la Rigole du Noirieux
- Dans les bourgs : poursuivre l'apaisement en diminuant la vitesse de circulation, y associer des aménagements favorables aux cyclistes, jusqu'aux sorties de bourgs



Développer les services de l'écosystème vélo

- Implanter des stationnements dans tous les lieux d'attractivité et d'intermodalité
- Proposer des services incitant à la pratique : location longue durée, prime à l'achat
- Accompagner la création de services de réparation de vélos



Construire et diffuser une culture vélo

- Organiser des évènements de promotion du vélo
- Accompagner les publics scolaires à l'apprentissage du vélo
- Péreniser le comité vélo
- Inciter le grand public à la pratique du vélo pour les déplacements quotidiens



Animation, évaluation et suivi de la politique cyclable

- Assurer le pilotage du Schéma directeur (gouvernance)
- Implanter un système de comptages
- Actualisation des données cartographiques

Contact et renseignements :

Communauté d'agglomération Saint-Quentinoise
58 Boulevard Victor Hugo - 02108 Saint-Quentin

